

# BUDGET PRIMITIF 2024

## Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 960 090,00 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

#### 1/ les dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024
011- Charges à caractère général	286 750,14	277 407,34
012- Charges de personnel	357 340,00	358 200,00
014- Atténuation de produits FNGIR	91 020,00	91 020,00
65- Autres charges de gestion courante	98 558,00	105 102,00
66- Charges financières (intérêts)	20 000,00	19 000,00
67- Charges exceptionnelles	500,00	500,00
68- Dotations aux provisions	0,00	2 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>854 168,14</b>	<b>853 229,34</b>
042- Opérations d'ordre	20 994,86	21 860,66
023- Virement à la section d'investissement	65 228,00	85 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>940 391,00</b>	<b>960 090,00</b>

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment à l'identique par rapport au budget prévisionnel de 2023.

**Au chapitre 011**, les charges à caractère général sont en diminution de près de 4,30 % par rapport au budget prévisionnel 2023. Celle-ci s'explique par le fait de l'ajustement des dépenses au plus juste par rapport au réalisé de 2023.

**Au chapitre 012**, les charges de personnel représentent 42,31 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 41,83 % en 2022, en prévisionnel. La différence est due à l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat.

**Les autres chapitres** sont sensiblement identiques au budget prévisionnel de 2023.

## **2/ les recettes de fonctionnement**

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
013- Atténuation de charges	2 000,00	2 000,00
70- Produits des services	51 900,00	57 500,00
73- Impôts et taxes	629 000,00	650 500,00
74- Dotations, subventions et participations	228 781,00	219 380,00
75- Autres produits de gestion courante	28 600,00	30 600,00
76- Produits financiers	10,00	10,00
77- Produits exceptionnels	100,00	100,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>940 391,00</b>	<b>960 090,00</b>

Les prévisions des recettes réelles sont en augmentation de 20 000 € par rapport au budget prévisionnel de 2023.

**Au chapitre 013**, sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires et titulaires.

**Au chapitre 70**, sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles au restaurant scolaire et à la garderie. Ces recettes sont en hausse par rapport à 2023 car il prévu le remboursement des charges supplétives du centre de loisirs de 2023 et 2024.

**Au chapitre 73**, les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- Taux TH : 17,61 %
- Taux TFPB : 35,32 % (dont taux départemental 2020, 15,30 %)
- Taux TFNPB : 31,25 %

L'augmentation par rapport à la prévision de 2023 et due au fait que la prévision 2024 a été établie sur le réalisé de 2023.

**Au chapitre 74**, sont inscrites les dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité rurale « cible » et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement). La DGF est en légère diminution par rapport à 2023 et les autres dotations ne sont encore pas connues au moment de l'élaboration du budget, ce qui explique l'extrême prudence sur les prévisions.

**Au chapitre 75**, on enregistre une hausse car les locations de salles communales car la salle des 3 chênes est maintenant proposée à la location.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

	BP 2023	BP 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	43 300,00	38 200,00
20- Immobilisations incorporelles	14 673,00	3 600,00
21- Immobilisations corporelles	51 035,00	33 700,00
23- Immobilisations en cours	282 055,44	471 145,78
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>391 063,44</b>	<b>546 645,78</b>
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>546 645,78</b>
Restes à réaliser	196 960,00	117 765,00
D001- Solde année N-1	10 618,42	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>598 641,86</b>	<b>664 410,78</b>

### 1-1/ Détail des investissements de l'année 2024

	RAR 2023*	Budget 2024	Total 2024
Pont du Moulin Blanc		145 000,00	145 000,00
Seuil sur le Rhins		103 473,78	103 473,78
Chemin la Sarre	22 300,00	17 155,00	39 455,00
Chemin les Gris		40 968,00	40 968,00
Reprise concessions cimetière		10 000,00	10 000,00
Mise aux normes éclairage public	16 565,00		16 565,00
Etude renaturation cour école		3 600,00	3 600,00
Toit école		9 000,00	9 000,00
Travaux Restaurant scolaire + maternelle		134 049,00	134 049,00
Rénovation appartements mairie		20 500,00	20 500,00
Armoire frigo Restaurant Scolaire		4 500,00	4 500,00
Illuminations Noël		10 000,00	10 000,00
Tondeuse autoportée	13 800,00	8 200,00	22 000,00
Acquisition de matériels divers	3 100,00	2 000,00	5 100,00
Travaux salle des 3 chênes	62 000,00		62 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>117 765,00</b>	<b>508 445,78</b>	<b>626 210,78</b>

\* RAR : Restes à Réaliser

### 2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2024 pour financer les investissements, comprennent :

- ✓ le virement de la section de fonctionnement
- ✓ l'excédent de fonctionnement de 2023 (en totalité)
- ✓ les subventions, dotations et le FCTVA au taux de 16,404 %

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves	182 419,00	238 336,13
13- Subventions d'investissement	18 000,00	120 076,00
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
024- Produit des cessions	2 000,00	2 000,00
27- Autres opérations financières		
<b>Total recettes réelles</b>	<b>202 419,00</b>	<b>360 412,13</b>
021- Virement section fonctionnement	65 228,00	85 000,00
040- Opérat. d'ordre de section à section	20 994,86	21 860,66
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>288 641,86</b>	<b>467 272,79</b>
Restes à réaliser	310 000,00	103 716,00
R001- Solde année N-1	0,00	93 421,99
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>598 641,86</b>	<b>664 410,78</b>

## ÉTAT DE LA DETTE

<b>Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		
<b>Capital restant dû au 01/01/2024</b>	<b>Annuités de l'exercice 2024</b>	
	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>
703 709,51	37 679,95	18 958,67